



Agence C. DAIROU - M. JONDERKO - G. ROBERT
 2A, Rue Tédénat CS91097 - 30906 NIMES Cedex 2
 mail : djr@mma.fr
 Tél : 04.66.76.25.90 - Fax : 04.66.21.66.91

NOTICE D'INFORMATION DES GARANTIES ACQUISES PAR LA LICENCE FFPJP ET OFFRE FACULTATIVE DE L'OPTION « AVANTAGE »

Garanties acquises par la licence à tous les licenciés, dirigeants, bénévoles au titre du contrat 118 270 222 souscrit par la FFPJP	Montant des garanties de l'option « avantage »	
RESPONSABILITE CIVILE :		
- Dommages corporels, matériels et immatériels.....	15 250 000 €	
Dont.....		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs.....	3 000 000 €	
ASSURANCE DES DOMMAGES CORPORELS RESULTANT D'ACCIDENT		
1) Décès (y compris événement cardio-vasculaire, étouffement, rupture d'anévrisme).....	< 16 ans : 5 000 €	< 16 ans : 8 000 €
(Majoration de 10 % par enfant à charge de moins de 18 ans dans la limite de 50 % du capital garanti).....	> ou = 16 ans : 16 000 €	> ou = 16 ans : 45 000 €
2) Invalidité permanente	IP < 60 % : 50 000 € (en fonction du taux d'IPP)	IP < 60 % : 65 000 € (en fonction du taux d'IPP)
	IP > 60 % : 90 000 € (en fonction du taux d'IPP)	IP > 60 % : 105 000 € (en fonction du taux d'IPP)
3) Frais de traitement (Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux)	200 % du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale	
Règlements forfaitaires (à concurrence des frais réels)		
- forfait dentaire	310 €	465 €
- optique	310 €	465 €
- frais médicaux prescrits médicalement mais non remboursés par la sécurité sociale	75 €	150 €
4) Forfait hospitalier et technique	Prise en charge à 100%	
5) Frais de séjour centre rééducation en traumatologie sportive.....	Maxi 4 000 € par sinistre	
6) Indemnités journalières.....	16 € / jour maxi 365 jours	47 € / jour maxi 365 jours
7) Aide pédagogique	15 € / jour maxi 1 000 €	30 € / jour maxi 2 000 €
8) Frais de transport.....	1 000 €	1 500 €

Si vous souhaitez bénéficier de cette option « Avantage », remplissez, datez et signez ce bulletin d'adhésion. Renvoyez-le accompagné d'un chèque d'un montant de 7,50 € TTC libellé à l'ordre de l'agence :
DAIROU-JONDERKO-ROBERT – djr@mma.fr
2A, Rue Tédénat CS91017 - 30906 NIMES Cedex 2 - Tél. : 04.66.76.25.90 – Fax : 04.66.21.66.91

→ **Oui je souscris à l'option « AVANTAGE »**

Nom : Prénom : N° de licence :
 Adresse Mail :
 Code postal Ville : Tél. / portable :

→ **NOM DU CLUB :** Adresse :
 Adresse

→ **EFFET ET DUREE DE LA GARANTIE**

- Prise d'effet : La garantie prend effet au plus tôt le 1^{er} janvier 2011, ou en cours de saison à la date du cachet de la poste.
- Fin de la garantie : La garantie prend fin le 31 décembre 2011, à 24h00. Toutefois, à défaut de renouvellement, la garantie est prolongée jusqu'au 15 mars 2012.

Une copie du bulletin vous sera renvoyée validée par l'assureur.

Le souscripteur,
Signature

Pour l'assureur,
Signature